

Avez-vous été victime de **DISCRIMINATION** **EN MATIÈRE DE LOGEMENT**

- en louant un appartement ou en achetant une maison?
- si vous avez un handicap et votre bâtiment ou appartement n'est pas accessible?

Il est illégal de discriminer en matière
de logement en fonction:

DE LA RACE

DE LA COULEUR

DE L'ORIGINE NATIONALE

DU HANDICAP

**DE LA SITUATION D'EXTRANÉITÉ
ET DE CITOYENNETÉ**

DE L'ÉTAT CIVIL

DE LA SITUATION DE PARTENARIAT

DE LA SITUATION FAMILIALE
(familles avec enfants)

DE L'OCCUPATION LÉGALE

DE L'ÂGE

DE L'ORIENTATION SEXUELLE

DU GENRE

**DE L'IDENTITÉ DE GENRE OU
DE L'EXPRESSION DE GENRE**

DE LA FOI

SE LA SOURCE DE REVENU LÉGITIME
(y compris les chèques de la Section 8)



LOGEMENT ÉQUITABLE

C'est la **LOI**

NYC

BILL DE BLASIO
Maire

**Commission des
droits de l'homme**

CARMELYN P. MALALIS
Commissaire / Président

**Conservation et développement
des logements**

VICKI BEEN
Commissaire

Si vous croyez avoir été victime de
discrimination dans la ville de NY :

www.nyc.gov/fairhousingnyc

ou appelez le **311**

   @NYCCHR @NYCHousing

